



Extrait du Registre des délibérations du 20 mars 2024

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 27 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 mars 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 72 (691 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 691 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 20 mars 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Frontenay-Rohan-Rohan (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUËF ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; *Nuailly d'Aunis* : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Vallans : Olivier CAILLÉ ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; *Auchay-sur-Vendée* : Michel HERAUD ; Benet : Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; *Le Gué de Velluire* : Alexandre OLONDE ; *L'île d'Elle* : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Montreuil* : Geneviève BARNAUD ; *Péault* : Laurent MENANTEAU ; *Rives d'Autise* : Florent BAUDON ; *Saint Benoist sur Mer* : Daniel NEAU ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; *Les Velluire sur Vendée* : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral* : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, Rose-Marie NIETO, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Thierry BOUCARD ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY ; Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : Pascale JEAN DIT BERTHELOT ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024 Budget Principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024 Budget Principal

Contexte

Le budget primitif 2024 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2024, le Budget principal sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2023 d'une part, ainsi que la participation statutaire communes et EPCI adhérents d'autre part,

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 24 janvier 2024, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 7 mars 2023 pour une session de vote du budget le 20 mars 2024,

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin, modifiés par délibération du Comité syndical le 20 mars 2024,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget général 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 925 155 € dont 3 065 088,82 € en section de fonctionnement et 860 066,18 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2024 présenté en annexe de la présente délibération.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- **Budget principal**

> d'approuver le Budget principal de l'exercice 2024, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 3 925 155 € dont 3 065 088,82 € en section de fonctionnement et 860 066,18 € en section d'investissement.

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

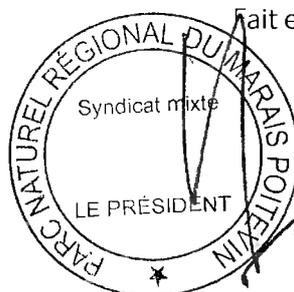
- **Participations statutaires 2024**

> d'approuver la participation statutaire des communes et EPCI adhérents détaillées ci-dessous :

- > EPCI (*détail en annexe 1*) : dont la cotisation est égale à 50% de la somme des habitants de leurs communes classées à compter de 2024 ;
- > Les communes classées (*tableaux en annexe 1*) : selon une base de calcul de 1,5 € par habitant, sauf pour les villes de Niort, Luçon et Fontenay -Le-Comte selon une base de 1 € par habitant et dont le périmètre est fixé à 5 139 habitants pour Fontenay-le-Comte, 22 500 habitants pour Niort et 3 582 habitants pour Luçon.

- **Tableau des effectifs 2024**

> de valider le tableau des effectifs



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORSTEL

Annexe 1 : Budget primitif 2024

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2024 (1/4)

1/ Communes et EPCI du Département des Deux-Sèvres :

Communes CDA du Niortais	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
AMURE	443,00	664,50 €
ARCAIS	610,00	915,00 €
BESSINES	1 884,00	2 826,00 €
BOURDET	579,00	868,50 €
COULON	2 324,00	3 486,00 €
EPANNES	876,00	1 314,00 €
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	3 020,00	4 530,00 €
MAGNE	2 749,00	4 123,50 €
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	2 946,00	4 419,00 €
NIORT*	22 500,00	22 500,00 €
PRIN-DEYRANCON	610,00	915,00 €
ROCHENARD (non classée)	546,00	50,00
SAINT-GEORGES-DE-REX	447,00	670,50 €
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	1 548,00	2 322,00 €
SAINT-SYMPHORIEN	2 048,00	3 072,00 €
SANSAIS	815,00	1 222,50 €
VAL-DU-MIGNON	1 109,00	1 663,50 €
VALLANS	831,00	1 246,50 €
LE VANNEAU-IRLEAU	881,00	1 321,50 €
Total communes CDA	46 766	58 130,00
Total communauté d'Agglomération du Niortais		23 110,00

* Selon périmètre limité aux contours patrimoniaux

2/ Communes et EPCI du Département de la Charente-Maritime

Communes CDA La Rochelle	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
ESNANDES	2 137	3 205,50 €
MARSILLY (Non classée PNR)	3 289	50,00 €
LA ROCHELLE (non classée PNR)	80 610	2 000,00 €
Total communes CDA La Rochelle	86 036	5 255,50 €
Total Communauté d'Agglomération de La Rochelle		1 068,50 €

Annexe 1 : Budget primitif 2024

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2024 (2/4)

Communes CDC Aunis Atlantique	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
ANDILLY	2349	3 523,50 €
ANGLIERS	1300	1 950,00 €
BENON	1781	2 671,50 €
CHARRON	2025	3 037,50 €
COURCON	2007	3 010,50 €
CRAMCHABAN	664	996,00 €
FERRIERES	1354	2 031,00 €
GREVE-SUR-MIGNON	564	846,00 €
GUE-D'ALLERE	984	1 476,00 €
LA LAIGNE	493	739,50 €
LONGEVES	1069	1 603,50 €
MARANS	4569	6 853,50 €
NUAILLE-D'AUNIS	1247	1 870,50 €
LA RONDE	1029	1 543,50 €
SAINT-CYR-DU-DORET	691	1 036,50 €
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	3083	4 624,50 €
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	1773	2 659,50 €
TAUGON	785	1 177,50 €
VILLEDoux	2337	3 505,50 €
Total communes CCAA	30104	45 156,00 €
Total communauté de communes Aunis Atlantique		15 052,00 €

Communes CDC Aunis Sud	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
ANAIS	323	484,5
Aigrefeuille d'Aunis (non classé)	4554	50
Total communes CC Aunis Sud		534,50 €
Total Communauté de Communes Aunis Sud		186,50 €

Communes CDC Vendée Grand Littoral	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
ANGLES	2958	4 437,0
CHAMP-SAINT-PERE	1967	2 950,5
CURZON	513	769,5
LONGEVILLE-SUR-MER	2434	3 651,0
SAINT-BENOIST-SUR-MER	512	768,0
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	1593	2 389,5
Total Communes CDC	9977	14 965,5
Total CDC Vendée Grand Littoral		4 989 €

Annexe 1 : Budget primitif 2023

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2023 (3/4)

Communes CDC Fontenay-Vendée	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop communes classées
AUCHAY-SUR-VENDEE	1156	1734
DOIX LÈS FONTAINES	1783	2674,5
FONTENAY-LE-COMTE*	5 139	5 139
LANGON	1051	1576,5
MONTREUIL	845	1267,5
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1212	1818
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE	1402	2103
Total communes CDC	12588	16 313 €
Total Communauté de commune Fontenay Vendée		6 294,00 €

AR Prefecture

079-257902205-20240320-2024AG0320BP24-BF
Reçu le 27/03/2024

Communes CDC Vendée Sèvre Autise	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	Projection 1,5 € communes EPCI 50% pop communes classées
BENET	4135	6 202,50
BOUILLE-COURDAULT	601	901,50
DAMVIX	747	1 120,50
LIEZ	298	447,00
MAILLE	763	1 144,50
MAILLEZAIS	920	1 380,00
MAZEAU	461	691,50
RIVES-D'AUTISE	2130	3 195,00
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	949	1 423,50
SAINT-SIGISMOND	429	643,50
VIX	1849	2 773,50
Total communes de la CDC	13282	19 923,00
Total CDC Vendée Sèvre Autise		6 641,00

Annexe 1 : Budget primitif 2024

Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2024 (4/4)

Communes CDC Sud Vendée Littoral	Base population actualisée au 1/01/2024 (Population totale)	COTISATION 2024 > Communes > EPCI 50% pop comunnes classées
L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE	2808	4 212 €
BRETONNIERE-LA CLAYE	599	899 €
CHAILLE-LES-MARAIS	1917	2 876 €
CHAMPAGNE-LES-MARAIS	1828	2 742 €
CHASNAIS	790	1 185 €
COUTURE	229	344 €
GRUES	907	1 361 €
GUE-DE-VELLUIRE	540	810 €
ILE-D'ELLE	1529	2 294 €
LAIROUX	615	922,5
LUCON *	3582	3 582 €
MAGNILS-REIGNIERS	1503	2 255 €
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	2886	4 329 €
MOREILLES	418	627 €
NALLIERS	2390	3 585 €
PEAULT	633	950 €
PUYRAVAULT	658	987 €
ROSNAY	673	1 010 €
SAINT-DENIS-DU-PAYRE	402	603 €
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	2397	3 596 €
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS	986	1 479 €
TAILLEE	559	839 €
TRANCHE-SUR-MER	3109	4 664 €
TRIAIZE	1045	1 568 €
VOUILLE-LES-MARAIS	768	1 152 €
Total Communes de la CDC	33771	48 865,5 €
Total CDC Sud Vendée Littoral		16 885,5 €

Annexe 1 : Budget primitif 2024
Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

FILIERES/GRADES	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			
		Emploi permanent à TC	Emploi non pourvu	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	Emploi non pourvu	TOTAL
ADMINISTRATIVE		17	0	17	10,6	5,5	0	16,1
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	0	1
Adjoint adm. principal 1ère cl	C	6	0	6	3,8	2	0	5,8
Rédacteur principal 1e cl	B	1	0	1	1	0	0	1
Attaché territorial	A	7	0	7	2,8	3,5	0	6,3
Attaché hors classe	A	2	0	2	2	0	0	2
TECHNIQUE		12	0	12	4,1	6,7	0	10,8
Adjoint technique principal 2 ^e cl	C	1	0	1	0	0,7	0	0,7
Technicien	B	2	0	2	0	2	0	2
Technicien principal 2 ^e cl	B	1	0	1	0	1	0	1
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	0,9	0	0	0,9
Animateur	B	1	0	1	0	1	0	1
Ingénieur	A	4	0	4	1,7	2	0	3,7
Ingénieur principal	A	2	0	2	1,5	0	0	1,5
CULTURELLE		3	0	3	2,8	0	0	2,8
Attaché de conservation patrimoine	A	1	0	1	0,8	0	0	0,8
Attaché principal de conservation patrimoine	A	2	0	2	2	0	0	2
TOTAL GENERAL		32	0	32	17,5	12,2	0	29,7